



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**CONFÉRENCE ENTRE SERVICES
DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE
SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT DE
L'AÉRODROME DE MAGNY-LES-COMPIÈGNE**

PROCÈS VERBAL DE CLÔTURE

SOMMAIRE

I	Introduction.....	Page 3
II	Lancement de la conférence des services.....	Page 3
III	Déroulement et clôture de la conférence des services.....	Page 3
IV	Proposition de suite à donner.....	Page 3

ANNEXES.....Page 5

ANNEXES 1- Lettre de convocation du sous-préfet de Compiègne à la réunion de lancement de la conférence entre services.....Page 5

ANNEXES 2 – Liste des services et collectivités consultés.....Page 7

ANNEXES 3- Relevé de décisions de la réunion de lancement de la conférence entre services.....Page 9

ANNEXES 4 - Courriel de rappel de la consultation des services.....Page 12

ANNEXES 5 - Échanges de courrier.....Page 14

ANNEXES 6 – Analyse des avis rendus.....Page 16

I Introduction

La conférence entre services a pour but de recueillir les avis préalables des différents services et collectivités territoriales intéressés par l'établissement des servitudes aéronautiques.

Elle doit ainsi permettre de prendre en compte, dès la phase projet, l'impact éventuel du plan de servitudes aéronautiques (PSA) sur l'activité des différents services et collectivités territoriales, en incluant les usagers et utilisateurs de l'aérodrome, et d'identifier les possibles incompatibilités et conflits.

L'emprise du projet de révision du PSA de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne s'étend sur 9 communes du département de l'Oise.

II Lancement de la conférence des services

La conférence des services a été lancée par le sous-préfet de Compiègne à l'occasion d'une réunion ¹ dédiée organisée le 7 décembre 2023 et à laquelle ont été conviés les services et collectivités intéressés. Ces services et collectivités ² ont pu poser leurs questions et effectuer leurs remarques sur le projet de PSA.

Un relevé de décisions ³ a été établi à l'issue de cette réunion de lancement.

III Déroulement et clôture de la conférence des services

Les différents services et collectivités ont eu 2 mois pour se prononcer sur le projet de PSA, c'est-à-dire jusqu'au 7 février 2024 ⁴.

Les 44 services et collectivités ont ensuite été consultés par un courriel ⁴ leur rappelant cette échéance leur a été envoyé le 11 décembre 2023.

Durant cette période, aucun avis n'a été émis.

Seule une question ⁵ émise par le Conseil départemental de l'Oise a été remontée par la DDT de l'Oise à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord (DSAC-N).

IV Proposition de suite à donner

L'analyse faite par la DSAC-N des avis est annexée au présent dossier ⁶.

Il ressort que sur les 44 services consultés, aucun avis défavorable n'a été exprimé.

En conséquence, et en raison :

- de l'obligation réglementaire de doter l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne d'un PSA,
- de l'utilité d'un PS en matière de sécurité,

il est proposé de soumettre à l'enquête publique le projet de PSA.

¹.Cf. Annexe 1

² Cf. Annexe 2

³ Cf. Annexe 3

⁴ Cf. Annexe 4

⁵ Cf. Annexe 5

⁶ Cf. Annexe 6

Le sous-préfet de Compiègne

Christian GUYARD

ANNEXES

ANNEXES 1- Lettre de convocation du sous-préfet de Compiègne à la réunion de lancement de la conférence entre services



Sous-préfecture de Compiègne

Compiègne, le 07 NOV. 2023

Délégation territoriale Nord-Est
Direction des territoires
Affaire suivi par : Dominique LEMOINE
ddt-dtne@oise.gouv.fr

Le sous-préfet de Compiègne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Conférence des services sur la révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Compiègne-Margny

Pièce jointe : 1 (dossier de présentation)

Les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ont initié une procédure de révision du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Compiègne-Margny. Le plan actuel date du 13 mars 1973 et une révision de ce PSA pour mise en conformité avec le nouveau référentiel technique (arrêté du 7 juin 2007) a été programmée par la DGAC en 2016.

Conformément à l'article R.6351-5 du code des transports, la révision de ce PSA doit être précédée d'une consultation réunissant collectivités locales, services de l'État, acteurs socio-économiques et représentants des usagers aéronautiques intéressés par ce dossier (dite « conférence entre les services intéressés ») avant une mise en œuvre d'une enquête publique.

Dans le cadre de cette instruction, je vous convie à la une réunion inter-services qui se déroulera le :

**jeudi 7 décembre 2023 à 14h30
au Campus économique Inovia de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
1435 boulevard Cambronne
60400 NOYON**

L'ordre du jour est le suivant :

- la présentation du projet de PSA par la DGAC ;
- un temps d'échange afin de recueillir de vos premières observations.

Vous trouverez ci-joint le dossier de présentation établi par la DGAC.

03 44 06 12 60
sp-compiegne@oise.gouv.fr
21 rue Eugène Jacquet - BP 49 - 60321 Compiègne Cedex

1/2

Le procès-verbal de cette réunion inter-services ainsi que le diaporama de présentation de la DGAC vous seront adressés à l'issue afin de vous permettre de transmettre vos avis avant le 30 janvier 2024 aux adresses suivantes :

- par courriel : ddt-dtne@oise.gouv.fr

- par courrier : Délégation Territoriale Nord Est de la DDT - 8, rue Clément Bayard, Bâtiment 2, CS 10635 - 60476 COMPIÈGNE Cedex

Je vous remercie de bien vouloir confirmer avant le 1er décembre 2023, à la même adresse mé!, votre participation ou celle de votre représentant.

Christian GUYARD



ANNEXES 2- Liste des services et collectivités consultés

Collectivités territoriales

Le président du Conseil régional
La présidente du Conseil départemental
Le président de l'agglomération de Compiègne
Le président de la communauté de communes du Pays des Sources
Le maire de Compiègne
Le maire de Margny-lès-Compiègne
Le maire de Venette
Le maire de Baugy
Le maire de Bienville
Le maire de Clairoix
Le maire de Coudun
Le maire de Jaux
Le maire de Lachelle

Autres services, établissements publics

Le directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France
Le directeur interrégional du Nord de Météo-France
Gestionnaire Réseau des transports de gaz (GRTgaz)
Agence Nationale des Fréquences
Réseau du Transport d'Électricité
Le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise
Le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise
Le président de la chambre départementale d'agriculture de l'Oise
La directrice territoriale de SNCF Réseau
Le directeur de l'office national des forêts pour la Picardie
La responsable de l'UTI Seine-Nord de Voies Navigables de France à Compiègne
Le directeur local de Télédiffusion de France

Services de l'État

L'Unité de Soutien Infrastructure de la Défense de Creil
Le Centre Interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Creil
L'État-major de la Zone de Défense de Metz
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Le directeur départemental des territoires
Le directeur régional des affaires culturelles
Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France
Le directeur interdépartemental des routes du Nord
La directrice départementale de la protection des populations
Le directeur départemental des finances publiques
Le commandant de la Compagnie de gendarmerie de Compiègne
Le commissaire de police de Compiègne
La directrice des sécurités de la Préfecture
Le directeur de la direction des collectivités locales et des élections de la Préfecture de l'Oise

Professions aéronautiques, utilisateurs et usagers

Le Président de l'Aéroclub de Compiègne-Margny (ACCM)

Le Commandant de la Brigade de Surveillance Aéroterrestre de la Douane

Le Président du club de vol à voile (ACVV)

Le Gérant de la société AGS&S

Le Président du Cercle des Machines Volantes (CMV)

Délégation territoriale Nord-Est
Compiègne

Compiègne, le 03 janvier 2024

N° référence : CR_PSA LFAD_CIS du 07 12
2023_vf.odt

Vos références :

Affaire suivie par : *dominique.lemoine@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 44 38 30 90

Relevé de décisions

Objet : conférence entre services et collectivités publiques intéressées/réunion de présentation du projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne

Pièce jointe : présentation DDT60, présentation DGAC, feuille de présence

L'élaboration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne a été initiée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

La procédure est pilotée localement par les services de l'État, la DDT de l'Oise (DDT60) assurant le pilotage de l'instruction locale du PSA.

La conférence des services prévue à l'article R6351-5 du Code des transports s'est tenue le jeudi 7 décembre 2023, sous la présidence de M. le sous-préfet de Compiègne.

La DDT60 a procédé à une présentation des différentes phases de la procédure devant amener à l'approbation du PSA.

La DGAC a procédé à la présentation du PSA en lui-même et de ses implications et, a répondu aux questions des participants.

Étaient présents : voir feuille de présence.

Étaient excusés : la présidente du Conseil départemental, le maire de Clairoix, la directrice des affaires publiques Hauts-de-France de RTE, le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise, la responsable de l'UTI Seine Nord de VNF.

1. Contenu des échanges entre services

La DGAC a présenté les évolutions du projet de PSA (via l'outil Internet Google Earth) par rapport au PSA actuel (qui date de 1973) en rappelant que des ajustements du projet de PSA sont encore possibles au regard des observations qui seront formulées à l'issue de cette conférence des services.

Le projet de PSA actuel conduit à un élargissement de la zone d'application des servitudes et à une augmentation des côtes limites d'élévation d'obstacle, exprimées en altitude par rapport au niveau moyen des mers (système NGF). L'altitude maximale d'élévation de tout obstacle, en un point donné, est alors obtenue en soustrayant l'altitude du sol à celle du PSA.

Intervenants	Questions-Observations	Réponses
M. Daime, commandant de bord à la brigade de surveillance aéroterrestre de la Douane	Un projet de construction d'un bâtiment et d'un hangar est envisagé mais ne devrait pas dépasser 10 m de hauteur. Quelle est la hauteur maximale constructible à l'emplacement indiqué ?	<p>Selon l'emplacement indiqué, la hauteur libre serait suffisante.</p> <p>D'une manière générale, la DGAC peut indiquer aux éventuels porteurs de projet la hauteur maximale qui serait autorisée en un point donné pour un aménagement, une installation, une construction...</p> <p>Cette information est dans tous les cas donnée par le SNIA¹, qui consulte le PSA applicable et le projet de PSA, lors de l'instruction d'une demande déposée sur le guichet unique.</p>
M. Berthe de l'ARC	Les plafonds de servitudes étant relevés, le projet de PSA ne pose pas de problème.	
M. Daime, commandant de bord à la brigade de surveillance aéroterrestre de la Douane	Quelle est la démarche pour faire une demande de mise en place d'une procédure d'approche hélicoptères GNSS type PinS ?	La DGAC va se rapprocher en interne du service concerné pour apporter une réponse.
M. Hallo, vice-président de l'aéroclub de Compiègne-Margny	Le plan diffusé avec l'invitation à la conférence des services n'est pas assez lisible.	La DDT60 diffusera le plan au format .pdf à tous les services.
M. Dorigny, commandant de la brigade de Gendarmerie de Ressons/Lassigny	Les cercles correspondent-ils à des altitudes d'attentes des aéronefs ?	Non, la forme d'hippodrome matérialise les altitudes du PSA et ne correspond pas au circuit d'attente des aéronefs.
M. Cugnet, représentant de la chambre d'agriculture de l'Oise	Quelles sont les mesures prises par rapport à des engins ou du matériel agricole (ex. enrouleur d'irrigation), des stockages (ex ; paille, betteraves) qui peuvent parfois atteindre certaines	La DGAC va examiner ce sujet.

¹ Service National des Infrastructures Aéroportuaires

03 44 06 12 60

prefecture@oise.gouv.fr

1 place de la préfecture - 60022 Beauvais

	hauteurs non négligeables et qui seraient installés à des endroits où le PSA est plus restrictif comme en bout de piste au niveau de la RD935 ?	
--	---	--

2. Conclusion

À ce stade, aucun service n'a formulé d'avis défavorable au projet de PSA.

Les services et collectivités disposent d'un délai de 2 mois à partir de la date de la conférence, c'est à dire jusqu'au 07/02/2024, pour faire part de leurs éventuelles questions/observations à l'adresse de messagerie suivante : ddt-dtne@oise.gouv.fr. La DDT60 se chargera de centraliser les questions et de les relayer vers la DGAC.

Une fois la consultation des services et collectivités terminée, conformément à l'article L6351-2 du Code des transports, le projet de PSA sera soumis à enquête publique dans les conditions prévues au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le sous-préfet de Compiègne



Christian GUYARD

ANNEXES 4 – Courriel de rappel de la consultation des services

Sujet : Aérodrome Margny-lès-Compiègne/Plan de servitudes aéronautiques
De : LEMOINE Dominique - DDT 60/DTNE <dominique.lemoine@oise.gouv.fr>
Date : 11/12/2023 à 08:07
Pour : veronique.guerlin@intradef.gouv.fr, philippe.bossieres@agglo-compiegne.fr, sebastien.berthe@agglo-compiegne.fr, acoise@wanadoo.fr, daime.gwenael@yahoo.fr, "jzanon.vv" <jzanon.vv@gmail.com>, Patrick.cosnard@a-g-s-s.com, patrick.cosnard@gmail.com, dominique.legain@meteo.fr, "herve.ancellin@oise.chambagri.fr" <herve.ancellin@oise.chambagri.fr>, accueil@oise.chambagri.fr, damien.brunet@intradef.gouv.fr, emzd-metz@intradef.gouv.fr, DREAL Hauts-de-France/Direction <direction.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr>, secretariat-drac.nord@culture.gouv.fr, DIRECTION - DRAAF-HAUTS-DE-FRANCE/DIRECTION <direction.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>, DIRN (Direction Interdépartementale des Routes Nord) <DIRN@developpement-durable.gouv.fr>, DDPP 60 (Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Oise) <ddpp@oise.gouv.fr>, ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr, "cgd.compiegne@gendarmerie.interieur.gouv.fr" <cgd.compiegne@gendarmerie.interieur.gouv.fr>, ddfp60-csp-compiegne-rh@interieur.gouv.fr, GIRAULT Sandrine - 60 OISE/PREFECTURE/DDS <sandrine.girault@oise.gouv.fr>, RENON Vincent - 60 OISE/PREFECTURE/DCLE <vincent.renon@oise.gouv.fr>, LDInvitationsPresident@hautsdefrance.fr, sec-chef-cabinet <sec-chef-cabinet@oise.fr>, "accueil@agglo-compiegne.fr" <accueil@agglo-compiegne.fr>, "contact@cc-pays-sources.org" <contact@cc-pays-sources.org>, courrier@mairie-compiegne.fr, communication@mairie-margnylescompiegne.fr, mairie@ville-venette.fr, mairie-baugy@wanadoo.fr, info@clairoux.com, mairie@coudun.fr, contact@mairie-jaux.fr, mairie de Lachelle <mairie.lachelle@wanadoo.fr>, ars-hdf-secretariatdg@ars.sante.fr, bruno.jacquemin@meteo.fr, jean-marc.pietrzak@meteo.fr, frederic.moulin@grtgaz.com, yann.maignon@anfr.fr, stephanie.duhamel@rte-france.com, direction@cci-oise.fr, courrier@cma-hautsdefrance.fr, "sophie.testard@oise.chambagri.fr" <sophie.testard@oise.chambagri.fr>, stephanie.vanoffe@reseau.sncf.fr, agence.compiegne@onf.fr, NOUVION-DUPRAY Sylvie - VNF/DT Bassin de la Seine/USN <sylvie.nouvion-dupray@vnf.fr>, jacky.douillet@tdf.fr, jean.pierre.garcia@wanadoo.fr, guy-eric.imbert@douane.finances.gouv.fr, "jzanon.vv" <jzanon.vv@gmail.com>, Patrick.cosnard@a-g-s-s.com, col_fred1@hotmail.com, "ddsp60-csp-compiegne@interieur.gouv.fr" <ddsp60-csp-compiegne@interieur.gouv.fr>, mairie@bienville60.fr, cmv-asso@hotmail.fr
Copie à : MIARA Pascal - DGAC/DSAC/DSAC-N/HDF-S <pascal.miara@developpement-durable.gouv.fr>, ROBERT Laurent - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD <laurent.robert@developpement-durable.gouv.fr>, VERNHES Nicolas - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD/RAE <nicolas-a.vernhes@developpement-durable.gouv.fr>, NUON Julia - 60 OISE/SP COMPIEGNE <julia.nuon@oise.gouv.fr>

Bonjour,

Sans attendre la diffusion du compte-rendu de la conférence des services qui s'est déroulée le jeudi 7 décembre dernier au sujet du projet du plan de servitudes aéronautique (PSA) de l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne et à laquelle vous avez été invités, veuillez trouver en pièce jointe le plan relatif à ce PSA.

Comme indiqué lors de la conférence des services, le délai de consultation de 2 mois a commencé à courir et vous êtes donc invités à faire part de vos éventuelles questions dans ce délai c'est à dire jusqu'au 07/02/2024, à l'adresse de messagerie suivante : ddt-dtne@oise.gouv.fr

La DGAC se chargera ensuite d'y apporter les réponses correspondantes.

Cordialement,

Dominique LEMOINE Délégué Territorial Adjoint Nord Est - Compiègne Direction Départementale
des Territoires Tél : 03 44 38 30 90 dominique.lemoine@oise.gouv.fr

— Pièces jointes : —

PPSA-A1_SNIA_LFAD_1.pdf

2,2 Mo

ANNEXES 5- Échanges de courrier

Pour donner suite à la question posée par la Chambre d'agriculture à l'occasion de la réunion de lancement de la conférence des services et concernant les éventuelles mesures liées à la hauteur des engins et matériels agricoles, la DSAC-N a apporté les précisions requises.

Sujet : RE: Aérodrome Margny-lès-Compiègne/Plan de servitudes aéronautiques
De : VERNHES Nicolas - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD/RAE <nicolas-a.vernhes@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 06/02/2024 à 14:55
Pour : "dominique.lemoine@oise.gouv.fr" <dominique.lemoine@oise.gouv.fr>
Copie à : Pascal Miara <pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr>, Laurent Robert <laurent.robert@aviation-civile.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Lemoine,

Je reviens vers vous au sujet de la question soulevée par la chambre d'agriculture.

Je vous confirme qu'aucun obstacle (fixe/mobile, temporaire/permanent) ne doit dépasser la servitude du projet de PSA.

J'ai fait l'exercice de calculer la hauteur disponible sous la servitude à l'extrémité du champ situé dans l'axe de la piste :

- Pente de la trouée : 3,33 %
- Distance par rapport à la côte 100 (en jaune) : 40 m
- Altitude de la servitude : $(40 \times 3,33 / 100) + 100 = 101,33$ m
- Altitude du sol : 95 m
- Hauteur disponible : $101,33 - 95 = 6,33$ m



Par conséquent la hauteur disponible la plus contraignante est donc 6,33 m au bord de la RD935.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Nicolas VERNHES

Chef de la subdivision régulation et assistance en escale

Tél. : +33 (0)1 69 57 78 14 / Mob. : +33 (0)7 60 72 25 55

Pour donner suite à la question posée par M. Daime, commandant de bord à la brigade de surveillance aéroterrestre de la Douane, au sujet de la démarche pour faire une demande de mise en place d'une procédure d'approche hélicoptères GNSS type PinS.

Les coordonnées de la division « Navigation aérienne » de la DSAC/Nord ont été communiquées à la Douane suite à la demande de cette entité, au sujet de la démarche à suivre en vue de l'instauration d'une procédure d'approche Hélicoptère GNSS de type PINs.

Il convient également de noter qu'un projet d'instauration d'une telle procédure d'approche hélicoptère sur l'aérodrome De Compiègne-Margny, ne serait pas compromis avec la mise en vigueur du nouveau plan des servitudes aéronautiques de dégagement. »

Pour donner suite à la question du 16 janvier 2024 posée par le Conseil départemental de l'Oise concernant le gabarit routier à respecter en trouée d'atterrissage et décollage Nord-Est, la DSAC-N a apporté les précisions requises.

Sujet : RE: [INTERNET] Aéroport Compiegne-Margny - PSA
De : VERNHES Nicolas - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD/RAE <nicolas-a.vernhes@aviation-civile.gouv.fr>
Date : 06/02/2024 à 14:45
Pour : "dominique.lemoine@oise.gouv.fr" <dominique.lemoine@oise.gouv.fr>, VERNHES Nicolas - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD/RAE <nicolas-a.vernhes@developpement-durable.gouv.fr>
Copie à : "Emmanuel.DUBOIS@oise.fr" >> Emmanuel.DUBOIS" <Emmanuel.DUBOIS@oise.fr>, MIARA Pascal - DGAC/DSAC/DSAC-N/HDF-S <pascal.miara@developpement-durable.gouv.fr>, MASCITTI Christophe (Délégué Territorial) - DDT 60/DTNE <christophe.mascitti@oise.gouv.fr>

Bonjour Messieurs,

Je vous prie d'excuser le retard de ma réponse.

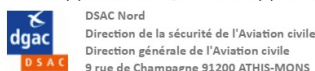
Les adaptations ponctuelles prévues dans le projet de PSA ont été actées après la réalisation d'une étude d'évaluation des obstacles par la DSAC N. Eu égard à cette étude, la servitude (ici la trouée) est ponctuellement relevée au droit des obstacles cités sans que cela n'affecte la sécurité de la circulation aérienne.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Nicolas VERNHES

Chef de la subdivision régulation et assistance en escale
Tél. : +33 (0)1 69 57 78 14 / Mob. : +33 (0)7 60 72 25 55



De : LEMOINE Dominique (Délégué Territorial Adjoint) - DDT 60/DTNE <dominique.lemoine@oise.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 24 janvier 2024 15:44
À : VERNHES Nicolas - DGAC/DSAC/DSAC-N/DT/RDD/RAE <nicolas-a.vernhes@developpement-durable.gouv.fr>
Cc : Emmanuel.DUBOIS@oise.fr >> Emmanuel.DUBOIS <Emmanuel.DUBOIS@oise.fr>; MIARA Pascal - DGAC/DSAC/DSAC-N/HDF-S <pascal.miara@developpement-durable.gouv.fr>; MASCITTI Christophe (Délégué Territorial) - DDT 60/DTNE <christophe.mascitti@oise.gouv.fr>
Objet : Tr: [INTERNET] Aéroport Compiegne-Margny - PSA

Externe

Bonjour Monsieur Vernhes,

Le responsable de l'UTD du CD60 (en copie de ce message) concerné par le projet de PSA souhaiterait avoir des précisions quant aux adaptations ponctuelles prévues par le projet de PSA au niveau de la RD935 et plus particulièrement la façon dont il faut interpréter le tableau ci-dessous qui figure en page 11 du projet de PSA.

N°	Type	Hauteur de dépassement	Surface concernée
A	Gabarit routier (4,3 m majoré de 2 m sur les portions couvertes par une trouée)	jusqu'à 3 m	Trouée d'atterrissage Nord Est
		jusqu'à 1 m	Trouée de décollage Nord Est

Cordialement,

Dominique LEMOINE Délégué Territorial Adjoint Nord Est - Compiegne Direction Départementale des Territoires Tél : 03 44 38 30 90 dominique.lemoine@oise.gouv.fr

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Aéroport Compiegne-Margny - PSA
Date : Tue, 16 Jan 2024 09:19:59 +0000
De : Emmanuel.DUBOIS (par Internet) <Emmanuel.DUBOIS@oise.fr>
Répondre à : Emmanuel.DUBOIS <Emmanuel.DUBOIS@oise.fr>
Pour : dominique.lemoine@oise.gouv.fr <dominique.lemoine@oise.gouv.fr>

Bonjour monsieur,

J'ai tenté de vous joindre sans succès par téléphone afin d'obtenir des indications techniques sur le dossier rappelé en objet en vue d'émettre l'avis du CD60. Pouvez-vous me contacter au 03 44 10 77 55 ?

En vous remerciant.

Cordialement.

Emmanuel DUBOIS
Responsable de l'UTD Nord-Est
DGA ADEM/DER
Conseil départemental de l'Oise
Tél. : 03 44 10 77 55
emmanuel.dubois@oise.fr

ANNEXES 6 – Analyse des avis rendus

1- Avis rendus

Aucun avis défavorable n'a été formulé à l'occasion de la réunion de lancement de la conférence des services.

Aucun avis n'a été rendu par la 44 organismes consultés durant les 2 mois de consultation. Leurs avis sont donc réputés favorables.

2- Conclusion

L'ensemble des avis des organismes consultés étant considérés comme favorables, le projet de PSA peut donc être présenté à l'enquête publique.